



RENAULT - AMPERE
PRESTATAIRES
INTERIMAIRES
TOUS UNIS
GUYANCOURT
AUBEVOYE
SIEGE

Tract n°14 - Mardi 14 novembre 2023

Scission du groupe Renault

Salariés Renault, Ampere, intérimaires et prestataires, soyons unis et solidaires !

1er novembre 2023 : Transfert de 6 000 salariés Renault en France vers Ampere ou filiale d'Ampere. **D'après la direction, « rien ne change ».**

1er janvier 2024 : Instauration de la nouvelle convention collective de la métallurgie. **D'après la direction, il faut que cela soit un « non-événement ».**

Mais, pourquoi tout changer, si « rien ne change »

Si « rien ne change », pourquoi promettre aux actionnaires une valorisation boursière de 10 milliards € pour la seule filiale Ampere alors que la capitalisation de la totalité de Renault n'est « que » de... 9,6 milliards € actuellement ? Si « rien ne change », pourquoi promettre une réduction de 40% des coûts de développement et de fabrication d'un véhicule électrique chez Ampere ?

Arrêtons-là les belles histoires. La direction et certains syndicats accompagnateurs font tout pour minimiser les conséquences des changements majeurs qui attendent les salariés.

A Lardy et Cléon, parce que **les gestionnaires du CSE du Technocentre ont voulu imposer leur agenda et leur vision** des activités sociales et culturelles, les **salariés qui restent chez Renault SAS ou passent Ampere ST** n'auront plus accès aux activités sociales, culturelles et sportives de leur site. Seules les prestations « achetées » avant le 1^{er} novembre leur seront assurées.

Le CSE de Lardy devra maintenir son activité jusqu'aux élections d'Ampere par le biais d'une commission de transfert plus importante que nécessaire. Le CSE du Technocentre a indiqué qu'il développera, à Cléon, des activités et une antenne locale pour ces salariés qui, pourtant, souhaitez conserver les mêmes prestations que leurs collègues d'Ampere. **Que d'énergie gaspillée !**

Selon la direction : « En janvier, la nouvelle classification n'entraînera pas de baisse de rémunération ou de perte de « statut cadre », il y a une garantie... [jusqu'à la prochaine mobilité faudrait-il préciser !] Et puis, les pertes sur la prime d'ancienneté ou sur les allocations semestrielles ne concerneront que les nouveaux embauchés, pour les embauchés actuels, il y a une garantie de rémunération... [qui diminue au fur et à mesure du temps, ne l'oublions pas !] ».

Pourquoi signer des accords qui avalisent des **reculs concernant les nouveaux embauchés** en faisant croire que les salariés déjà embauchés sont provisoirement « épargnés » ? Si ce n'est pour faire avaler la pilule de la régression sociale pour tous !

La lutte, ça paye !

Les travailleurs de l'auto aux États-Unis arrachent 25% d'augmentations des salaires sur 4 ans et demi !

En grève, pour certains, depuis 7 semaines, les travailleurs de l'auto aux États-Unis ont fait céder les « Big Three » (GM, Ford et Stellantis-Chrysler). Les directions de ces entreprises ont soumis des accords prévoyant une **hausse de 25% des salaires sur 4 ans et demi** avec un mécanisme **d'indexation des salaires sur les prix** (perdu en 2009), la **titularisation de salariés précaires** et l'**intégration de nouvelles usines électriques dans le contrat.**

Écrasés par les coups patronaux depuis la crise économique de 2008, les travailleurs des États-Unis démontrent que les périodes de recul ont toujours une fin. Pour cela, il faut que les travailleurs entrent massivement et de manière déterminée dans la lutte. Alors, arrêtons de nous lamenter sur la dégradation de notre situation, relevons la tête et suivons leur exemple. **Ils l'ont fait aux États-Unis, nous pouvons le faire ici aussi !**

API : TCR LOG 0 58

Internet : www.infos-cgt-technocentre.com

email : contact@infos-cgt-technocentre.com

Abonnez-vous à notre lettre d'info sur notre site pour recevoir nos tracts en version numérique et d'autres informations



Pourquoi faire croire que la division de Renault en **plusieurs entreprises distinctes devant toutes être rentables**, n'augmentera pas la pression sur les salariés ? Pourquoi faire croire que la création, au sein même d'Ampere, de 4 entreprises distinctes ne comporte pas le risque de couper les branches qui ne donneraient pas les résultats attendus ? Si ce n'est pour éviter des réactions collectives.

Pourquoi faire croire que **les interactions entre Renault, Ampere et Horse n'entraîneront pas une complexification d'un système dont la lourdeur administrative est déjà difficilement supportable** ? Pourquoi faire croire que l'éparpillement des entreprises sur plusieurs sites et l'émiettement de chaque site en plusieurs entreprises n'est qu'un détail qui serait compenser par la constitution d'un « socle social commun » ? Si ce n'est pour permettre à la direction de « dormir sur ses deux oreilles » !

	TCR	Lardy	VSF	Boulogne Plessis	Cléon 2900 A CI	Sofia Antipolis	Toulouse	Douai Maubeuge Ruitz 4350 A Elec
R SAS	5530	170	550	3000	420			73
A SAS	1310	650	20		100			
A ST	1050	5	50	2	10	130	340	

Pour la CGT, cette politique de l'autruche est pleine de dangers. « Faire passer la pilule » des attaques de la direction, cela ne sera jamais notre tasse de thé. Tout comme vous, nous refuserons de participer à l'endormissement des salariés avec des beaux contes de fées.

Face à cette division, la CGT répond « unité et solidarité ». Elle s'organise depuis plusieurs mois pour unifier les salariés sur chacun des sites quel que soit leur statut (Renault, Ampere, intérimaires et prestataires) et pour mettre en relation les militants des sites entre eux (plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec Cléon, le Lardy, VSF, Douai, Maubeuge, etc.).

Journées RTT 2024 et congés

En CSE la direction a présenté sa proposition de journées RTT et les règles de congés 2024.

- Mardi 2 janvier
- Vendredi 10 mai (pont de l'Ascension)
- Lundi 20 mai (Journée de solidarité – Pentecôte)
- Jeudi 31 octobre
- Lundi 23 décembre.

5eme semaine de congés : mardi 24 au mardi 31 décembre 2024 inclus.

Période de congés d'été : 20 jours entre du Samedi 15 juin au Dimanche 8 septembre

Les élus CGT, considèrent que les congés appartiennent aux salariés qui doivent pouvoir les prendre lorsqu'ils en besoin. La CGT n'étant pas signataire de l'accord Renault de réduction du temps de travail, **les élus n'ont pas pris part au vote.**

Rappel : la loi impose 10 jours minimum entre le 1^{er} mai et le 31 octobre et 20 jours maxi. La direction nous impose donc le maximum dans une période plus restreinte.

Solidarité avec le peuple palestinien qui subit un massacre monstrueux depuis plus d'un mois, et qui subit l'oppression et l'occupation depuis 75 ans.

Solidarité avec le peuple israélien qui a le droit de vivre en sécurité.

Ceux qui nous exploitent ici sont les mêmes que ceux qui sont responsables des massacres ailleurs, c'est-à-dire les capitalistes dans le monde entier, et les gouvernements à leur service.

Pour une paix réelle, unissons-nous !

« On croit mourir pour la patrie, on meurt pour les industriels » - Anatole France